

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Décision modificative 1/2018 - Budget général

Séance du 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à vingt et une heures vingt minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 14

MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier,
Mmes BARDON Fabienne, CARRARA Carole, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie

Membres absents excusés : 8

MM. PIFFADY Philippe (représenté par M BOURGEAIS Didier), RODRIGUEZ-CERVILLA José (représenté par Mme MACHON Annie), ZANI Guy (représenté par Mme MASNADA Isabelle),
Mmes BOURDONCLE Annie (représentée par Mme ROSIER Nicole), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par M PESENTI Philippe), PALAZZI-ZANI Nelly (représentée par Mme TRAINI Marie), ROTARU Maria (représentée par M ARGENTI Bernard), TREUVELOT Catherine (représentée par Mme JOLY Fabienne).

Membres absents : 5

MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes CHENET Valérie, JOLY Fabienne.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 14 présents, 8 pouvoirs.

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé dans le cadre de son programme de travail au contrôle des comptes et de la gestion de notre commune pour les exercices 2011 à 2016. Ce contrôle a été engagé depuis le 16 février 2017. Il concerne trois maires : Bernard MACLET, Monique LYAUDET et Bernard ARGENTI. Il fait l'objet d'un rapport d'observations définitives délibérées le 4 mai 2018 par la Chambre Régionale des Comptes, acté par délibération n°2018-81.

Parallèlement à ce travail, Monsieur le Préfet de l'Ain a saisi le 7 mai 2018 la Chambre Régionale des Comptes pour l'étude du budget primitif 2018 de notre commune et plus particulièrement celui du budget annexe de la Régie des Energies. Cette saisine a fait l'objet d'un avis rendu le 7 juin 2018. La Chambre Régionale des Comptes propose d'apporter au budget principal et aux budgets annexes de la Régie des Energies et du Lotissement le Grana des modifications d'écritures budgétaires.

Les modifications proposées pour le budget général ajustent les montants des dotations en fonction des différentes notifications de l'ETAT, couvrent le déficit du budget Lotissement le Grana, et opèrent un mouvement comptable concernant les cessions.

Cette décision modificative permet d'intégrer le fond de concours de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et de réévaluer les dépenses de matériels de transport.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser ces modifications par des mouvements de crédits, citées ci-dessous :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
615221	Entretien de bâtiments publics	- 25 000,00	
64131	Rémunération - Non titulaires	- 14 766,77	
65738	Autres organismes publics	81 057,77	
73111	Impôts foncières et habitation		33 379,00
7411	Dotations forfaitaire		- 12 921,00
74121	Dotations de solidarité rurale		19 779,00
74127	Dotations nationales de péréquation		1 054,00
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	41 291,00	41 291,00

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
2182	Matériel de transport	50 000,00	
13251	Subventions ComCom		147 000,00
2111	Immobilisations corporelles - Terrains nus		- 30 000,00
2114	Immobilisations corporelles - Carrière		- 918 000,00
21311	Immobilisations corporelles - Bâtiments publics		- 343 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisation		1 291 000,00
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	50 000,00	147 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI



Accusé de réception en préfecture
001-210101853-20180911-DE-2018-82-DE
Date de télétransmission : 17/09/2018
Date de réception préfecture : 17/09/2018